



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions sociales

Question écrite n° 15576

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale que les centres de formation de travailleurs sociaux voient leur subvention diminuer alors que la priorité donnée à la formation est affirmée par le Gouvernement. Leur situation, en dégradation constante depuis 1985, s'est accentuée en 1989. Un gel de 5 à 10 p 100 des crédits destinés à leur fonctionnement vient d'être effectué au niveau national. Pour la région des Pays de Loire, l'enveloppe régionale répartie entre les centres de la région est de 13 117 163 francs environ, soit 7,40 p 100 de moins que ce qui avait été prévu. L'école normale sociale de l'Ouest a accepté, en mai 1988, la reprise de la formation d'assistants de service social sur le site nantais. Or, dans le même temps où une subvention d'équipement est accordée pour l'acquisition de bâtiments sur Nantes, la subvention de fonctionnement est calculée comme si tous les étudiants étaient regroupés à Angers. Il en résulte une réduction globale des postes tant à Nantes qu'à Angers. Il lui demande s'il est dans ses intentions de donner les moyens nécessaires pour permettre à l'école normale sociale de l'Ouest de continuer à assurer des formations de qualité pour les éducateurs de jeunes enfants et les assistants de service social, pour maintenir les deux sites de formation d'assistants de service social sur Nantes et Angers.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15576

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3138